

Projet de loi sur l'Agence Santé Québec

Projet de loi sur l'Agence Santé Québec : est-ce que les usagers seront réellement au cœur de ce virage?

Montréal, 29 mars 2023 – Le ministre de la Santé, Christian Dubé, déposera aujourd'hui le projet de loi créant une agence Santé Québec et modifiant une nouvelle fois le système de santé et de services sociaux.

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) réitère que les comités des usagers et de résidents doivent impérativement demeurer dans l'ensemble des établissements partout au Québec, dans toutes les installations et pour toutes les missions ! De l'Outaouais à la Gaspésie, de Parent à Montréal.

Aux jeunes, aux personnes en situation de handicap physique ou intellectuel, aux personnes âgées, aux personnes ayant des problèmes de dépendance ou de santé mentale, aux proches aidants, nous vous disons : les comités des usagers et de résidents sont les garde-fous de l'ensemble de vos droits reconnus par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*.

« Les actions proposées devront ultimement rendre le réseau de la santé plus efficace en matière d'accès aux services, de qualité des services pour l'ensemble des usagers, et ce, le plus possible par des services de proximité accessibles et adaptés à l'ensemble de leurs besoins, que ce soient les aspects de la santé ou des services sociaux. C'est une question de dignité et de respect pour l'ensemble des usagers au Québec », souligne le président du RPCU, Pierre Hamel.

Il ne faut pas minimiser les impacts négatifs des changements structurels dans le réseau sans y associer l'ensemble des comités des usagers et de résidents à la mise en œuvre. Nous vous disons, encore une fois, que notre Regroupement ainsi que ses membres ne veulent plus d'une réforme de structure qui ne servira qu'à créer plus d'ambiguïté pour les usagers et leurs proches aidants au lieu de leur donner les services qu'ils requièrent selon leur état.

Nous comprenons qu'il y a un certain flou en ce qui concerne le nombre présent et futur des comités des usagers et de résidents dans ce projet de Loi. Pourtant, nous pensons que le moment serait plutôt propice pour revaloriser le rôle de ces comités qui sont des voix incontournables pour le respect des 12 droits des usagers reconnus également dans la LSSSS.

Selon Sylvie Tremblay, directrice générale du RPCU, « Les comités des usagers sont les chiens de garde de ces droits et il faudra s'assurer qu'ils puissent avoir les moyens de réaliser leurs fonctions partout où cela est nécessaire, dans l'ensemble des établissements et de leurs installations ».

Le RPCU demeurera vigilant et défendra l'ensemble des comités membres afin de porter la voix des principaux intéressés par ce changement : que sont les usagers. Nous nous attendons à être entendus en commission parlementaire.

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux représente l'ensemble des usagers du réseau. Il est le porte-parole de plus de 540 comités des usagers et de résidents de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux du Québec depuis 2004.

Les comités des usagers et les comités de résidents sont présents dans tous les établissements du réseau de santé et de services sociaux en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS). La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers de leur établissement.

– 30 –

Renseignements : Mariana Brito, Coordonnatrice aux communications et événements
514 436-3744, communications@rpcu.qc.ca